

Instructeurs et Instructeurs Évaluateurs AC/AB (Croisière, Bateau à moteur, Navigation) Instructeurs CCEP

Politique de certification & de recertification 2022

Veillez consulter les cinq scénarios ci-dessous pour déterminer lequel s'applique à vous.

Les instructeurs dont un ou des niveaux de certification expirent le 31 décembre 2021 ont vu leur certification prolongée jusqu'au 30 septembre 2022 pour leur permettre de répondre à ces exigences.

Scénario 1 : Instructeurs AC/AB à jour

a) Vous pouvez assister à une clinique de développement des instructeurs (de n'importe quel niveau) qui comprend :

- un encadrement sur la prestation des cours théoriques et pratiques,
- des mises à jour sur les politiques de Voile Canada et la navigation de plaisance au Canada,
- des activités qui incluent l'étude et le renouvellement des connaissances des *Règlements sur les abordages*.

Le rapport d'évaluation du candidat pour la clinique et la preuve des conditions préalables à jour fournies à l'APV/Voile Canada permettront la mise à jour de votre profil.

b) Vous pouvez assister à une clinique pour mettre à niveau votre certification d'instructeur actuelle.

- Le rapport d'évaluation du candidat pour la clinique et la preuve des conditions préalables à jour fournies à l'APV/Voile Canada permettront la mise à jour de votre profil.

c) Vous pouvez compléter les activités acceptées par votre APV et Voile Canada comme alternatives acceptables à 1a) ou 1b).

- Validez et remplissez les exigences établies par votre APV/Voile Canada.
- Soumettez une demande de recertification à Voile Canada confirmant l'accomplissement des exigences de votre APV/Voile Canada pour que votre profil soit mise à jour.

Scénario 2 : Instructeurs évaluateurs à jour ou dont la certification est expirée

- a) Vous pouvez assister à une clinique de développement d'instructeurs évaluateurs. Les IE peuvent, sous certaines conditions, demander à Voile Canada une prolongation pouvant aller jusqu'à 12 mois. Veuillez consulter les derniers documents sur la politique de recertification pour plus d'informations.

Scénario 3 : Instructeurs dont la certification est expirée

Les instructeurs qui souhaitent renouveler leur certification et qui ont continué à acquérir de l'expérience depuis l'expiration de leur niveau doivent prévoir participer à une clinique de recertification.

- a) Les instructeurs dont les niveaux ont expiré depuis pas plus de 3 ans peuvent assister à une clinique de recertification comme dans 1a) ci-dessus.
- b) Les instructeurs dont les niveaux ont expiré il y a plus de 3 ans doivent prévoir suivre une clinique d'instructeur complète pour le niveau souhaité.

Scénario 4 : Plaisanciers avec de l'expérience qui aimeraient devenir instructeurs

- a) Inscrivez-vous à une clinique d'instructeur de niveau d'entrée – Initiation à la voile sur quillard, Croisière élémentaire ou Bateau à moteur élémentaire. Contactez votre association provinciale de voile pour obtenir des informations sur les cliniques disponibles. Des informations supplémentaires peuvent être disponibles en contactant cruising@sailing.ca.

Scénario 5 : Instructeurs qui ont des certifications d'autres organisations

- a) Vous pouvez demander à Voile Canada la reconnaissance de votre expérience auprès d'autres organismes de formation. Des informations supplémentaires peuvent être disponibles en contactant cruising@sailing.ca.